



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité alimentaire

Question écrite n° 120739

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la multiplication de découverte des dossiers de viandes avariées, notamment en Ile-de-France. En effet, depuis cinq à six ans, il s'avère que ce genre de dossiers de découvertes de viandes avariés et souvent de produits congelés impropres à la consommation, qui sont un indicateur inquiétant sur la réalité de la qualité des produits alimentaires commercialisés, peuvent s'avérer particulièrement dangereux. Ce problème est important car il inquiète de nombreux compatriotes, qui s'interrogent sur ces difficultés de la sécurité alimentaire qui peuvent les concerner à tout moment. Il serait à cet égard indispensable que ces dossiers soient l'objet d'annonces légales à publier dans la presse locale pour poursuites et les condamnations de sociétés ou de commerces ayant été impliqués dans ce genre d'affaires. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre en ce sens dans ce délicat dossier.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120739

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2827